

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :


Une consultation publique aura lieu à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville, situé au 629, boulevard Perron à Carleton-sur-Mer, **le 3 février 2025, à 17h00**, pour les personnes et organismes qui désire poser questions ou émettre leurs commentaires sur la demande de dérogation mineure suivante :

L'immeuble se situe au 1772, boulevard Perron, lot 4 542 758 du Cadastre du Québec.

La demande consiste à accepter la superficie d'un bâtiment secondaire projeté, soit un garage, qui porterait la superficie totale des bâtiments secondaire à 57,85 m², alors que le règlement de zonage prévoit un maximum de 53,85 m².

Les personnes ou organismes qui désirent obtenir de l'information sur cette demande de dérogations mineure sont invitées à le faire par courriel à l'adresse : urbanisme@carletonsurmer.com.

FAIT À CARLETON-SUR-MER, CE 14^{ÈME} JOUR DE JANVIER 2025



Antoine Audet

Directeur général et greffier

(Publication sur le site internet de la Ville le 14 janvier 2025)